

TITRE : Limite de temps — Règlement

NUMÉRO DE LA DEMANDE AU SÉNAT : 11:M05:03

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 septembre 2011

Un candidat inscrit au Programme MD doit satisfaire à toutes les exigences du grade dans les sept années qui suivent l'inscription initiale au programme afin d'être admissible à recevoir son diplôme à la collation des grades au printemps. Un étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences du grade dans le délai prescrit sera retiré du programme. Un candidat qui souhaite reprendre le programme devra présenter une nouvelle demande d'admission.